



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_24-DE
Reçu le 31/03/2022
Publié le 31/03/2022

N° 20220322-24

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2022 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 11 mars 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 mars 2022 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohamed OULABBI, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Maryse BARGE à Olivier CHAMBON
Atlantique DE LAVERNAY à Christiane SAMSON
Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Alexandra VIRLOGEUX à Pépita RODRIGUEZ
Hélène BOUDON à Claude GOUILLON-CHENOT
Pierre CONTIE à Catherine PAPUT
Sylvain HERMAN à Stéphane RODIER
Serap ALP à Éric BOUCOURT
Pierre ROZE à Tony BERNARD

Conseillers absents excusés : Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Georges LOPEZ.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Christine PETRUCCI, Patrice BION, Alain DESCOLS.

Secrétaire de séance : Caroline GUELON

**AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

10

Total votants :

56

AR Prefecture

063-200070712-20220322-20220322_24-DE
Reçu le 31/03/2022
Publié le 31/03/2022

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Tony BERNARD,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Tony BERNARD, Président,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Tout en rappelant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement, issu du résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de cette même section (compte 002), doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, lorsqu'il existe ; ce dernier devant être corrigé du solde des restes à réaliser de cette même section. Le solde du résultat de la section de fonctionnement, après avoir couvert ce besoin de financement si nécessaire, et s'il est donc positif, peut, selon la décision du Conseil communautaire, être affecté à la section de fonctionnement (compte 002) et/ou à la section d'investissement (compte 001).

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	1 802 483,66
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (6 951 952,39 – 6 591 463,29)	360 489,10
Excédent de fonctionnement reporté (B=FR 002)	1 441 994,56
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	210 028,64
Solde d'exécution de l'exercice (D) : recettes – Dépenses (528 521,02 – 499 911,16)	28 609,86
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	181 418,78
Solde des restes à réaliser (G) : recettes – Dépenses (0 – 24 042)	- 24 042,00
Besoin de financement et/ou excédent de la section d'investissement (F+G)	185 986,64

Considérant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,


- **Décide** de reporter l'intégralité du résultat de clôture de la section de fonctionnement en « report excédentaire de fonctionnement », et ainsi d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation supplémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	1 802 483,66
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

TOTAL VOTANTS : 56 Conseillers présents : 46 Représentés : 10 Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 56 Pour : 56 Contre :
Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,


Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

